

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 février 2017 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1730105A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1411-3 et D.1411-37 ;
Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Serge CHARPENTIER, suppléant de M. Dominique BURONFOSSE, région Bretagne.

4. Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national

M. Denis LALYS, titulaire, Confédération générale du travail (CGT).

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

M. Stéphane JUNIQUE, titulaire, Harmonie Mutuelle.

*Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes âgées,
sur proposition du Comité national des retraités et des personnes âgées*

M. Dominique SECHET, titulaire, Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées (UNIORPA).

Mme Françoise VAGNER, UCR-CGT, suppléante de M. Dominique SECHET.

M. Jean-Paul TRIPOGNEY, titulaire, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA).

Mme Maud GILOUX, UNIR CFE-CGC, suppléante de M. Jean-Paul TRIPOGNEY.

6. Collège des acteurs de la prévention

*Au titre des organismes œuvrant dans le champ de promotion de la santé,
la prévention ou l'éducation pour la santé*

Mme Sonia VERGNIORY, institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Île-de-France, suppléante de Mme Zeina MANSOUR.

*Au titre des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation
de la santé et de l'autonomie*

M. Yvon BERLAND, Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), suppléant de M. André OCHOA.

7. Collège des offreurs des services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Mme Christel PRADO, titulaire, Union nationale d'associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

*Au titre des professionnels de santé exerçant à titre libéral,
sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé*

Mme Francine CAUMEL-DAUPHIN, titulaire.

M. Jean BIWER, suppléant de Mme Francine CAUMEL-DAUPHIN.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Bernard GAILLARD, suppléant de M. Dominique BURONFOSSE, région Bretagne.

4. Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national

M. Manuel BLANCO, titulaire, Confédération générale du travail (CGT).

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

M. Éric CHENUT, titulaire, Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

6. Collège des acteurs de la prévention

*Au titre des organismes œuvrant dans le champ de promotion
de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé*

M. François BAUDIER, Fédération nationale d'éducation et de promotion pour la santé (FNES), suppléant de Mme Zeïna MANSOUR.

*Au titre des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation
de la santé et de l'autonomie*

Mme Isabelle RICHARD, Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), suppléante de M. André OCHOA.

7. Collège des offreurs des services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Pierre LAGIER, titulaire, Union nationale d'associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

*Au titre des professionnels de santé exerçant à titre libéral,
sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé*

Mme Nathalie CHARBONNIER, suppléée par Mme Corinne LE SAUDER.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET